

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent trente-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 17 novembre 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 26 JANVIER 2017**

**Procès-verbal de la trois cent trente-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 17 novembre 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant	X	
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département d’informatique et d’ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l’éducation	X	
FOTSING, Salomon Chargé de cours – Département des sciences infirmières	X	
GUAY, Christiane Directrice du Département de travail social		X*
HARRISSON, Denis Recteur	X	
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours		X*
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche		X*
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant		X*
ROBITAILLE, Émilie Étudiante		X*
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
TAWBE, Bilal Étudiant		X*
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l’éducation		X*

**OBSERVATEURS :****PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves  
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X\*

JOBIN, Isabelle  
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

ROY, André J.

X

**ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :**

AUGER, Mireille  
Attachée d'administration

X

\*Absence motivée.

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrison, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 09.

Il souhaite la bienvenue à madame Stéphanie Demers, professeure au Département des sciences de l'éducation, qui entame aujourd'hui un nouveau mandat à titre de membre de la commission des études.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
  - 2.1. Trois cent trente-sixième (6 octobre 2016) réunion
    - 2.1.1. Adoption
    - 2.1.2. Affaires en découlant
3. Émission de diplômes
4. Émission d'un diplôme par l'Université Laval
5. Modification à la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*
6. Modification au *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs*
7. Dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3565, 3576, 3258, 2359)
8. Modification aux conditions d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299)
9. Retrait du programme de certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
10. Projet d'élargissement du régime d'admission des programmes de certificats suivants : arts visuels (4743), bande dessinée (4744), design graphique (4745), muséologie et patrimoine (4038) en offrant un régime d'admission à temps partiel, aux sessions d'hiver, dès l'hiver 2017
11. Projet d'élargissement du régime d'admission au certificat en développement international (4043), au certificat en science politique (4912) et au certificat en sociologie (4917) avec l'ajout d'un régime d'admission à temps complet, et ce, aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver
12. Ouverture des admissions pour les étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'hiver 2017
13. Ouverture des admissions à la maîtrise en études langagières (1920) aux trimestres d'hiver, au campus de Gatineau, et ce, à partir du trimestre d'hiver 2017
14. Modification du descriptif du cours ADS6223 *Practicum II en administration*
15. Modification du descriptif du cours SOC2633 *Valeurs et société*
16. Projet d'adoption de nouveaux descriptifs de cours en sciences sociales

17. Retrait du préalable FRA2303 *Français I* au cours FRA2323 *Français II*
18. Modification du préalable du cours INF3723 *Système d'exploitation*
19. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
20. Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2017-2018
21. Période d'information et questions
22. Prochaine réunion (le 26 janvier 2017)
23. Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal

### 2.1 Trois cent trente-sixième (6 octobre 2016) réunion

#### 2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent trente-sixième (6 octobre 2016) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la modification suivante, soit :

**Point 10** (p. CE-8) : supprimer, au deuxième paragraphe, les mots « et aux avancées récentes dans le développement des applications mobiles et les besoins de formation dans ce domaine ».

#### 2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Émission de diplômes

Le doyen des études indique que conformément à l'article 115 du *Règlement général 2 concernant les études de premier cycle* et l'article 157 du *Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec*, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2600 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

## 4.- Émission d'un diplôme par l'Université Laval

Le doyen des études indique que conformément au protocole d'entente entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais, aux articles 2.6 et 3.2, la commission des études doit recommander à l'Université Laval d'octroyer le diplôme à l'étudiant et qui a satisfait aux exigences du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2601 concernant l'émission d'un diplôme par l'Université Laval; laquelle est jointe en appendice.

## 5.- Modification à la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* stipule à l'article 8.1,

que « l'évaluation de la prestation de l'enseignement est faite à tous les cours offerts à l'UQO ». Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un cours où le nombre d'étudiants est de trois (3) ou moins, procéder avec l'évaluation de la prestation de l'enseignement peut faire en sorte que le respect de la confidentialité énoncé à l'article 1 de la politique soit mis en péril, puisqu'il s'avère dans ce cas plus facile d'identifier l'étudiant ayant complété l'évaluation. Ainsi, elle suggère que soit ajoutée la phrase suivante à l'article 8.1 :

- « Toutefois, dans le but d'assurer le respect de la confidentialité énoncé à l'article 1, le directeur du module ou le responsable du programme peut recommander que, pour un cours constitué de trois (3) étudiants ou moins, l'évaluation ne soit pas effectuée. »

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche explique les raisons qui sous-tendent le choix d'arrêter le nombre d'étudiants à trois ou moins. Les membres discutent aussi de la procédure que devra établir le comité sur la qualité de l'enseignement si une évaluation concerne un directeur de département.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2602 concernant une modification à la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Modification au Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que dans le *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs*, aux articles 8.1 et 8.2, deux (2) appellations distinctes sont utilisées pour nommer une assemblée départementale extraordinaire d'élection :

- à l'article 8.1, on fait référence à une « assemblée départementale spéciale d'élection »;
- à l'article 8.2, on fait référence à une « assemblée extraordinaire d'élection ».

Dans un souci de conformité, on utilisera les termes « assemblée départementale extraordinaire d'élection ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2603 concernant une modification au *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3565, 3576, 3258, 2359)**

Lors de sa réunion du 13 janvier 2016, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*, et mandatait un membre pour la représenter et siéger au comité d'évaluation interinstitutionnel afin d'établir le bilan et les recommandations finales.

Le dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3565, 3576, 3258, 2359) est soumis à la commission des études avec le rapport final du dit comité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2604 concernant le dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3565, 3576, 3258, 2359); laquelle est jointe en appendice.

**8.- Modification aux conditions d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299)**

L'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ) demande qu'aux 3 360 heures de pratique en soins de première ligne actuellement exigées, que l'on précise que 1 680 de ces heures devront se faire auprès de la clientèle visée par la spécialité au moment de la demande d'admission.

En vertu de l'article 4.2 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander au conseil d'administration la modification proposée. Le dispositif de la résolution sera modifié à cet effet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2605 concernant le projet de modification aux conditions d'admissions du programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299); laquelle est jointe en appendice.

**9.- Retrait du programme de certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie**

Ce programme de certificat en soins infirmiers est offert en compétition avec les certificats offerts au campus de Saint-Jérôme. Cette offre de cours génère des répercussions collatérales sur les inscriptions au campus de Saint-Jérôme.

Le doyen précise qu'il n'y a aucune inscription à ce programme au Pôle. Il ajoute que les programmes courts constituent davantage les programmes cibles du Pôle et répondent aux besoins de la clientèle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2606 concernant le retrait du programme de certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle Paul Gérin-Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

**10.- Projet d'élargissement du régime d'admission des programmes de certificats suivants : arts visuels (4743), bande dessinée (4744), design graphique (4745), muséologie et patrimoine (4038) en offrant un régime d'admission à temps partiel, aux sessions d'hiver, dès l'hiver 2017**

Ce projet créerait plus d'opportunités pour les étudiants d'intégrer les certificats de l'École multidisciplinaire de l'image (EMI).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2607 concernant le projet d'élargissement du régime d'admission des programmes de certificats suivants : Arts visuels (4743), bande dessinée (4744), design graphique (4745), muséologie et patrimoine (4038) en offrant un régime d'admission à temps partiel, aux sessions d'hiver, dès l'hiver 2017; laquelle est jointe en appendice.

**11.- Projet d'élargissement du régime d'admission au certificat en développement international (4043), au certificat en science politique (4912) et au certificat en sociologie (4917) avec l'ajout d'un régime d'admission à temps complet, et ce, aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver**

Présentement, l'offre d'admission prévue pour les trois certificats est uniquement à temps partiel et le Module des sciences sociales reçoit fréquemment des demandes d'étudiants voulant s'inscrire à l'un ou l'autre des certificats à temps complet.

En autorisant un régime d'admission à temps complet, l'étudiant serait à même de compléter le programme de certificat choisi en un an puisque tous les cours obligatoires sont maintenant offerts chaque année, et ce, dans chacun des certificats concernés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2608 concernant le projet d'élargissement du régime d'admission au certificat en développement international

(4043), au certificat en science politique (4912) et au certificat en sociologie (4917) avec l'ajout d'un régime d'admission à temps complet, aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver; laquelle est jointe en appendice.

**12.- Ouverture des admissions pour les étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'hiver 2017**

Depuis plus de 30 ans, l'UQO offre des services d'enseignement universitaire dans les Laurentides. En juin 2015, l'UQO s'associe au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie afin de bonifier et d'élargir l'offre de formation de la grande région des Laurentides. Avec le Campus de Saint-Jérôme qui accueille maintenant 2560 inscriptions, l'UQO entend favoriser l'accessibilité de formation universitaire sur l'ensemble du territoire des Laurentides et plus particulièrement dans les Basses-Laurentides où la croissance démographique et les besoins de formation d'une main-d'œuvre qualifiée sont importants.

L'ouverture de l'admission aux étudiants libres permettrait de répondre à une demande effective de la part de candidats et d'assurer un nombre suffisant d'inscriptions pour garantir l'offre de cours, et ce, considérant que plusieurs cours n'ont aucun préalable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2609 concernant l'ouverture des admissions pour les étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'hiver 2017; laquelle est jointe en appendice.

**13.- Ouverture des admissions à la maîtrise en études langagières (1920) aux trimestres d'hiver, au campus de Gatineau, et ce, à partir du trimestre d'hiver 2017**

Les membres du comité de programme de la maîtrise en études langagières souhaitent ainsi augmenter le nombre des inscriptions à ce programme tout en respectant le contingentement.

Le cheminement de l'étudiant demeurera semblable, peu importe le trimestre de début de sa scolarité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2610 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en études langagières (1920) aux trimestres d'hiver, au campus de Gatineau et ce, à partir du trimestre d'hiver 2017; laquelle est jointe en appendice.

**14.- Modification du descriptif du cours ADS6223 *Practicum II en administration***

Le changement proposé permet d'ajuster les objectifs et le contenu du cours à la nouvelle formule qui implique 15 jours ouvrables d'expérience en remplaçant des fonctions d'enseignement par des fonctions de gestion d'établissement d'enseignement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2611 concernant le projet de modification du descriptif du cours ADS6223 *Practicum II en administration*; laquelle est jointe en appendice.

**15.- Modification du descriptif du cours SOC2633 *Valeurs et société***

Certaines modifications ont été apportées afin de répondre aux nouveaux enjeux socioéducatifs. Cela amène aussi le changement de certains objectifs du cours.

Suite au questionnement d'un membre à l'égard des normes balisant la modification des sigles de cours, le doyen effectuera un suivi lors d'une prochaine réunion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2612 concernant le projet de



modification du descriptif du cours SOC2633 *Valeurs et société*; laquelle est jointe en appendice.

**16.- Projet d'adoption de nouveaux descriptifs de cours en sciences sociales**

En vue de diversifier l'offre de cours optionnels des programmes en développement international, le Département des sciences sociales propose la création de quatre nouveaux cours. Les descriptifs des nouveaux cours ont été adoptés par l'assemblée départementale des sciences sociales lors de sa 56<sup>e</sup> réunion du 4 mai 2016. Le conseil de module a approuvé l'ajout des quatre nouveaux cours à ses programmes lors de sa réunion du 4 novembre 2016.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2613 concernant le projet d'adoption de nouveaux descriptifs de cours en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

**17.- Retrait du préalable FRA2303 Français I au cours FRA2323 Français II**

Le programme modifié du baccalauréat en enseignement, qui commande un cours de français, n'exige maintenant que trois (3) crédits d'enrichissement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2614 concernant le retrait du préalable FRA2303 *Français I* au cours FRA2323 *Français II*; laquelle est jointe en appendice.

**18.- Modification du préalable du cours INF3723 Système d'exploitation**

En fonction du changement récent du contenu du cours *Architecture des ordinateurs II*, approuvé par la commission des études du 6 octobre dernier, et du projet de majeure en informatique présentement en développement, il est nécessaire de modifier le préalable du cours INF3723 en ajoutant la possibilité de deux préalables, dont le cours INF4023 – *Architecture des ordinateurs I* ou le cours INF1643 – *Architecture des ordinateurs II*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2615 concernant la modification du préalable du cours INF3723 *Système d'exploitation*; laquelle est jointe en appendice.

**19.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 10 novembre 2016.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2616 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

**20.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2017-2018**

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeurs et professeuses de l'Université du Québec en Outaouais, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour

l'année 2017-2018, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2017-2018 est fixé à 259.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2017-2018 est soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition théorique;
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet;
- de la réintégration de monsieur Alain Charbonneau au Département d'informatique et d'ingénierie;
- de la réintégration de monsieur Jérôme Dupras au Département des sciences naturelles.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2016-2017 :

**Département d'études langagières, École multidisciplinaire de l'image, Département des sciences comptables, Département de relations industrielles, Département de psychoéducation et de psychologie, Département des sciences infirmières, Département de travail social, Département des sciences sociales**

- aucun changement.

**Département des sciences administratives (+1)**

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Droit » à Gatineau;
- lorsque le poste de Denis Brochu devient disponible, transfert à Saint-Jérôme.

**Département des sciences de l'éducation (+1)**

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation » à Saint-Jérôme.

**Département d'informatique et d'ingénierie (+1)**

- ajout d'un poste intégré au secteur disciplinaire « Informatique » à Gatineau; Alain Charbonneau est affecté à ce poste.

**Département des sciences naturelles (+2)**

- ajout d'un poste intégré à Gatineau; Jérôme Dupras est affecté à ce poste.
- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » à Gatineau; ce poste est conditionnel à l'approbation (au plus tard le 15 mars 2017) de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) concernant le baccalauréat; sinon, intégration d'un poste non intégré.

Suite à la présentation, les membres de la commission des études discutent des points suivants avec la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le recteur :

- des postes non comblés de façon récurrente au sein de certains départements;
- le poste laissé vacant par madame Charmain Levy au sein du Département des sciences sociales suite à sa nomination au poste de doyenne de la recherche;

- les modalités entourant les postes laissés vacants par les congés sabbatiques et les départs à la retraite;
- la gestion administrative et les restrictions budgétaires.

Un membre souligne la grande qualité des démarches du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche tout au long du processus de répartition des postes de professeurs. Le temps imparti aux rencontres avec les départements a permis de bien exposer la situation et les besoins de chacun, lesquels ont été identifiés rigoureusement par les départements. À ce titre, il émet le souhait que le conseil d'administration soit informé que les besoins identifiés par les départements en matière de ressources professorales, soit l'ajout de 19 postes, sont légitimes, les départements ayant atteint un point de rupture. Il souligne à l'appui que pour pallier le manque de ressources, certains départements songent à la possibilité de contingenter certains programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337-CE-2617 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

## **21.- Période d'information et questions**

### Décanat de la recherche

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne l'arrivée en poste de la nouvelle doyenne de la recherche, madame Charmain Levy, le 14 novembre dernier. Cette dernière entreprendra sous peu une tournée des assemblées départementales pour discuter des besoins en matière de recherche.

### 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes

Un membre porte à l'attention de la commission la tenue de ce mouvement international qui se déroulera du 25 novembre au 6 décembre 2016, et invite les membres à participer en grands nombres aux nombreuses activités.

### Comité sur la qualité de l'enseignement

Le doyen des études et le doyen de la gestion académique, co-présidents, verront à la composition de ce comité dans les prochaines semaines.

### Comité sur la prévention des violences à caractère sexuel

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'une réflexion est en cours afin d'identifier la meilleure structure possible permettant de mobiliser les forces vives de l'Université et de mettre rapidement en place des moyens et outils adéquats.

### Réduction de l'empreinte écologique

Dans un souci environnemental, le recteur souligne qu'il n'utilisera plus de dossier papier pour les réunions des instances statutaires.

## **22.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 26 janvier 2017.

## **23.- Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 35.

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée, Denis Harrisson  
Le secrétaire, André J. Roy